

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2010-271 du 7 décembre 2010 portant délégation de signature
à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : ETSM1031019S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment le livre III de la partie V ;
Vu la décision DG n° 99-40 du 12 juillet 1999 modifiée portant organisation générale de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2006-264 du 20 novembre 2006 portant nomination à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2007-112 du 27 avril 2007 portant délégations de signature à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

La décision DG n° 2007-112 du 27 avril 2007 susvisée est modifiée comme suit :

1. Après l'article 5, est inséré un article 6 ainsi rédigé :

« Art. 6. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. GHISLAIN (Jean-Claude), de M. BERTHIER (Gérard), de Mme MIGUERES (Marie-Lise) et de M. THEVENET (Nicolas), délégation est donnée à Mme VAUGELADE (Cécile), adjointe au chef du département surveillance du marché, à effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, toutes décisions dans la limite des attributions de ce département. »

2. Les articles 6 et 7 deviennent respectivement les articles 7 et 8.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 7 décembre 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT